

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05. 77.B

**Création d'un pôle
d'arts plastiques –
Lot n°3 "gros
oeuvre" : avenant n°2**

LE DEUX MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 avril 2013**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05. 77.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°3 "GROS OEUVRE" : AVENANT N°2

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 3 « gros oeuvre» au groupement ALM ALLAIN – Chatenet – 17260 CRAVANS (mandataire) et BG2C – 16200 JARNAC pour un montant de 296 685,42 € HT.

Par délibération n° 44B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en moins-value de 13 894,58 € HT. Le montant du marché a donc été ramené à 282 790,84 € HT.

Afin d'entretenir plus facilement les sols béton des ateliers « terre, construction et gravure » il a été décidé d'appliquer un bouche-pores sur la chape. Cette prestation supplémentaire entraîne une dépense d'un montant de 3 969,00 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 2 prenant en compte ces travaux pour un montant total en plus-value de 3 969,00 € HT.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 3 969,00 € HT.

Le montant du marché passe de 282 790,84 € HT (suite à la passation de l'avenant n°1) à 286 759,84 € HT soit une diminution de 3,35 % par rapport au montant initial du marché (296 685,42 € HT).

Vu l'avis favorable de la commission équipement structurants du 23 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 2 au lot n° 3 « gros oeuvre » attribué au groupement dont la société ALM ALLAIN – Chatenet – 17260 CRAVANS est mandataire, pour des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 3 969,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2314 – fonction 312 – opération 200703 ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 mai 2013	<u>Affiché le :</u> 17 mai 2013